



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Ignazio Cassis
Chef du Département fédéral des affaires
étrangères
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche
Palais fédéral Est
3003 Berne

Courrier envoyé sous format électronique :
M21-24@eda.admin.ch

Réf. : CS/15025639

Lausanne, le 21 août 2019

Consultation fédérale : coopération internationale 2021-2024

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet mentionné en titre et vous remercie de l'avoir consulté.

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever que, pour la première fois, le document détaillant le projet d'orientation stratégique de la coopération internationale (CI) de la Confédération est soumis à une large consultation et il salue le Département fédéral des affaires étrangères et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche pour leur initiative qui permet d'ouvrir un débat riche auprès des différents partenaires de la Confédération.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des nouvelles orientations que le Conseil fédéral entend donner à sa politique de coopération internationale, ainsi qu'aux quatre objectifs stratégiques définis pour la période 2021-2024. La contribution de la CI à une croissance économique durable et à la création d'emplois, à la lutte contre les effets multiples du réchauffement climatique et contre les causes diverses de la migration, à la gestion durable des ressources naturelles, à la promotion de la paix et de l'état de droit sont autant de priorités auxquelles le Conseil d'Etat vaudois souscrit et qu'il encourage.

Si le Conseil d'Etat comprend et soutient la logique sur laquelle repose cette nouvelle orientation dans la mesure où elle renforce plus globalement la cohérence des actions de la CI avec celles de la politique suisse, il s'inquiète cependant que la CI doive toujours plus promouvoir les intérêts de la Suisse en matière migratoire, économique et sécuritaire. A ce titre, le Conseil d'Etat estime que la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud doit également rester prioritaire afin de respecter tant le mandat constitutionnel que les engagements pris au travers de l'Agenda 2030.

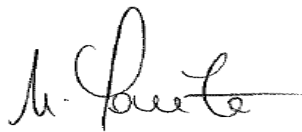
Cela étant, même si on peut en imaginer les limites, la mise en relation de la CI avec les phénomènes migratoires mérite d'être développée et nécessitera, au terme de la période concernée, une analyse approfondie quant à son impact. Le Conseil d'Etat espère cependant que la CI fasse, le cas échéant, preuve de flexibilité et puisse s'adapter rapidement à un environnement mondial tout particulièrement volatil.

Convaincu qu'une bonne gouvernance et la prévention des conflits participent pleinement et très directement aux objectifs de la CI, le Conseil d'Etat regrette, en revanche, que le fédéralisme et l'expertise de la Suisse en la matière ne soient pas mieux mis en valeur, sachant qu'un nombre considérable de conflits ont précisément pour origine la place des minorités, leur autonomie et la répartition du pouvoir. De même, le Conseil d'Etat souhaite encourager la CI à coopérer plus intensément encore avec les organisations communautaires de base (CBO) afin de renforcer le partenariat avec la société civile et de répondre au mieux aux besoins des communautés locales. Il constate par ailleurs, avec regret, que la contribution de 0.45% du RNB en faveur de la CI (qui ne devrait pas inclure les frais d'hébergement et d'assistance pour les requérants d'asile) demeure trop éloignée de l'objectif de 0.7% du RNB, selon l'engagement pris par la signature de l'Agenda 2030.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- OAE